

L'info lettre

La lettre d'information de France Assos Santé Hauts-de-France
à ses associations adhérentes et à leurs membres

janvier à mars 2022

n°12

Les représentations

p 1

Vie Associative

p 2

Actualités de France
Assos Santé

p 4

Agenda régional

p 5

L'édito du président



Les EHPAD... un modèle en crise

Depuis une dizaine d'années, les rapports se multiplient sur l'avenir des EHPAD et plus généralement sur la politique du Grand âge.

Beaucoup de propositions intéressantes ont émergé autour de l'équilibre entre maintien à domicile et accueil dans un établissement plus médicalisé que les EHPAD actuels mais aussi plus en relation avec son environnement. Aujourd'hui, 21% des plus de 85 ans vivent en EHPAD. Faut-il maintenir ce ratio et donc créer de nouveaux établissements ? Faut-il mettre en place une politique de prévention du vieillissement beaucoup plus volontariste ? En attendant une future loi sur le Grand âge, il nous revient de regarder à la loupe les programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Au-delà des évolutions structurelles, il nous revient aussi à France Assos Santé de nous interroger sur les droits des personnes accueillies en EHPAD dans le prolongement du rapport de la Défenseure des droits : Claire Hédon. C'est l'honneur de notre association d'avoir en mai dernier donné la parole aux familles de notre région ayant un parent en EHPAD. En les écoutant on comprend bien qu'il nous faudra réinventer de nouvelles formes de respect des droits au-delà des contrôles officiels qu'il convient bien sûr de renforcer. Quels recours pour les résidents mal traités ? Quel avenir pour les Conseils de Vie Sociale (CVS) dans leur forme actuelle ? Qu'attend-on pour étendre les prérogatives des Commissions des Usagers (CDU) aux EHPAD dépendant d'un établissement de santé ? La reconnaissance des droits n'entraîne pas automatiquement leur prise en compte, mais la non-reconnaissance est bien pire !

Pierre-Marie LEBRUN

RU en CPAM

Le renouvellement des représentants des usagers en conseils de Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) est en cours. Les candidatures pour ce renouvellement étaient initialement attendues pour le 5 décembre 2021. Ce délai a été repoussé à la fin du mois de janvier 2022 afin de permettre à un maximum de candidat.e.s. de se positionner sur ce mandat clé, au cœur du financement des soins, pour porter la voix des usagers dans l'accès à la santé, et pour contribuer aux actions de prévention et de promotion de la santé sur les territoires.

Nouveauté pour ce renouvellement, **un second siège a été attribué à France Assos Santé (UNAASS)** en tout début d'année, au sein de la Caisse Nationale d'Assurance maladie et des Caisses Primaires

d'Assurance Maladie dès le mandat 2022-2026. Cela implique que nous devons dès à présent désigner un second binôme Titulaire/Suppléant dans chaque CPAM.

36 sièges sont à pourvoir

(18 titulaires / 18 suppléants) ;

Répartis sur 9 caisses différentes.



Au 28 mars 2022 : 15 sièges ont été pourvus ;

- 4 sièges de titulaires restent vacants (CPAM Roubaix-Tourcoing, Côte d'Opale, Oise et Hainaut) ;
- 17 sièges de suppléants restent vacants (sur toutes les CPAM de la région).

Intéressé par ce mandat ? Contactez nous !

Renouvellement des 6 Conseils territoriaux de santé 2022-2027

Qu'est-ce qu'un CTS ?

Créé par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, le conseil territorial de santé (CTS) est un lieu d'expression et de proposition visant à faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la santé d'un territoire, pour mieux en cerner les besoins et pour permettre l'émergence d'une expertise partagée.

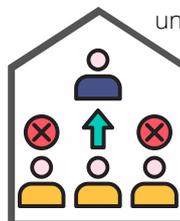
C'est une instance consultative relevant de la démocratie sanitaire au même titre que la Conférence nationale de santé (CNS) et la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) auprès desquelles il contribue à la définition et mise en œuvre des politiques de santé par la transmission de ses propositions, avis et la conclusion de ses débats publics au directeur général de l'ARS.

Nommés pour cinq ans, les membres sont réunis en

en assemblée plénière et en commissions dans lesquelles ils se répartissent :

- Le Bureau, jusqu'à 9 membres
- La commission spécialisée en santé mentale (CTSM), 21 membres
- La formation spécifique organisant l'expression des usagers, dite commission territoriale des usagers (CTU), 12 membres.

Chacune de ces deux commissions élit un/e président/e.



A Savoir : Depuis la loi de 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, l'ensemble des parlementaires de chaque territoire est également invité aux CTS.

Pourquoi un renouvellement ?

La région Hauts-de-France est divisée en 6 territoires de démocratie sanitaire (un par département, sauf pour le Nord qui comprend le CTS Métropole Flandres et le CTS Hainaut). Le premier mandat des CTS couvrait la période 2017-2022.

En application du décret n° 2021-1258 du 29 septem-

-ptembre 2021, le mandat des membres des Conseils territoriaux de santé (CTS) a été prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022. L'ARS procède donc, avant leur expiration, à leur renouvellement pour une durée de cinq ans.

Qui peut devenir membre des futurs CTS ?

Pour les **associations de représentants d'usagers** du système de santé agréées, il y a **6 sièges** de titulaires par CTS (et 6 sièges de suppléants).

Les mandats étant renouvelables une fois, les membres actuels peuvent être reconduits, si l'association le communique dans le cadre de l'appel à candidatures ; le renouvellement n'est donc pas automatique. Il est aussi possible pour les associations agréées de présenter de nouvelles candidatures.



Vous avez des questions ?

France Assos Santé Hauts-de-France peut aussi vous accompagner. Contactez Clément cbailleul@france-assos-sante.org ou 07 56 34 09 08

Les nouveaux statuts de l'URAASS

Les nouveaux statuts de l'UNAASS ([disponibles ici](#)), votés le 10 février 2022 ont modifié les statuts des URAASS. Pour les délégations régionales, les évolutions sont :

Assemblée régionale

Pour les votes électifs, les représentants territoriaux d'une même association membre ne disposent que d'une seule voix. Art. 21.3.1.1



- L'Assemblée Régionale (AR) entend le rapport moral, le plan stratégique de l'année en cours, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice en cours. Art. 21.3.1.2
- Une seule Personne Qualifiée (PQ) (au lieu de 2). Art. 21.3.1.2 • Elections : Art. 21.3.1.2
- Chaque collège désigne un membre au Comité Régional (CR) qui sera validé par un vote de l'AR
- Puis l'AR élit les autres membres du Comité Régional (CR).

Comité régional : composition et fonctionnement

Composition : Art. 21.3.2

- Suppression de la possibilité d'un collège des territoires.
- 25 membres au plus (au lieu de « 15 à 25 membres »).



Fonctionnement : Art. 21.3.2

- Deux réunions du CR minimum par an (au lieu de 4).
- Le CR élabore la stratégie d'actions et le Budget Prévisionnel de l'année suivante.
- Le CR élit en son sein un binôme de candidats titulaire/suppléant au Conseil d'Administration.

Bureau

Le CR élit le Président, le premier-VP et un membre préalablement désigné par chacun des collèges, soit au plus 9 membres. - Les sièges issus des collèges vacants ou non pourvus sont ouverts aux autres membres du CR. - Le nombre de membres du bureau ne peut être égal à plus de la moitié des membres du CR.

Coordinateur en région

Le coordinateur régional assiste au CR et au bureau sans voix délibérative. Art. 21.3.4 L'exécution des missions du coordinateur régional fait l'objet d'échanges entre le Président de l'URAASS et le Directeur Général. Art. 21.3.4



Adhésion

Seules les associations régionales agréées régionalement versent une cotisation.

L'Assemblée Régionale et constitution du nouveau Comité Régional

Le **mardi 10 mai prochain aura lieu l'Assemblée Régionale** de France Assos Santé Hauts-de-France à Arras. L'enjeu de cette rencontre sera, notamment, de renouveler le Comité régional de la délégation (la convocation vous sera adressée prochainement) et le Bureau. Afin de préparer ces élections à venir, il est nécessaire de fixer la liste des associations adhérentes et la liste des candidats au 15 avril 2022.



Adhésion à la délégation : pour rappel...

Vous êtes une association agréée, démembrement en région d'une association adhérente au niveau national. Pour renouveler votre adhésion en 2022 ou pour adhérer pour la première fois, il n'y a plus de cotisation demandée : il vous suffit de renseigner le **formulaire en ligne**.

Candidature pour être élu au Comité régional, et au Bureau

Votre association peut présenter une candidature au Comité régional.

Pour pouvoir arrêter la liste des candidats dans les délais réglementaires, les éléments de candidature sont à nous adresser d'ici le 15 avril 2022.

Tous les documents relatifs à l'élection du Comité régional sont **téléchargeables sur ce lien**.

La commission du réseau

En amont de l'assemblée régionale, l'équipe vous propose de participer à la première commission du réseau à Arras le 4 avril 2022 de 14h à 16h. L'événement est ouvert à toutes les associations des Hauts-de-France. Ce sera l'occasion d'échanger autour de notre organisation et de nos missions.

Cliquez sur l'image pour vous inscrire au préalable.

Commission du réseau
des associations agréées



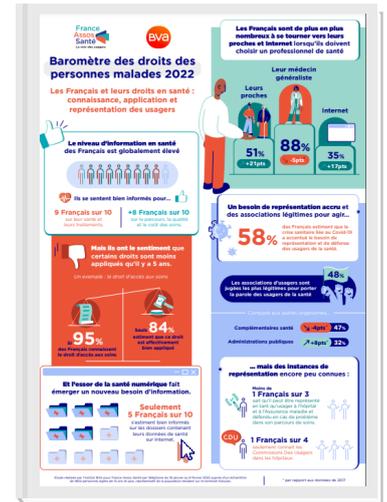
Lundi 4 avril 2022
de 14h à 16h

Hôtel Najeti 3-5 Pl. de la Croix Rouge, 62000 Arras
OU visioconférence

20 ans de la Loi Kouchner : mobilisation nationale et régionale

Comme en 2017, à l'approche des élections présidentielles et législatives, qui coïncident cette année avec les 20 ans de la loi dite « Loi Kouchner » du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, France Assos Santé a souhaité **mesurer les connaissances et l'expérience des Français en matière de droits en santé**. France Assos Santé dévoile les résultats du baromètre 2022, réalisé en partenariat avec BVA, auprès de 1802 personnes de plus de 15 ans représentatives de la population française en métropole et dans les territoires d'outre-mer.

Cliquez sur l'infographie pour lire le communiqué de presse et les résultats du sondage



France Assos Santé a célébré l'anniversaire des 20 ans de la Loi Kouchner le 3 mars 2022, à l'occasion d'une **journée nationale entièrement dédiée à la démocratie en santé, intitulée « Voyage dans le temps : passé, présent et futur de la démocratie en santé »**.

Retour sur la journée complète en cliquant sur l'image.



En région Hauts-de-France nous vous avons proposé un webinaire intitulé « 2022 : 20 ans de la loi Kouchner, Droits des malades, Qualité du système de santé, Et maintenant dans les Hauts-de-France ? » dont le replay est disponible en cliquant sur la photo suivante :



Quid de la démocratie sanitaire dans le médicosocial, en particulier les Ehpad ?

En janvier dernier, France Assos Santé a pris position pour demander d'adjoindre aujourd'hui au CVS (Conseil de la Vie Sociale) un regard externe : celui de représentants des usagers formés et membres d'associations agréées de santé. [Retrouvez le communiqué de Presse ici](#)

Et notre enquête régionale auprès de proches de résidents d'Ehpad est toujours disponible. Cliquez sur l'image pour la lire.

N'hésitez pas à en demander quelques exemplaires papier pour votre association par mail à hauts-de-france@france-assos-sante.org



L'info Covid (en bref)

Où en est l'épidémie ?



Source ARS Hauts-de-France

- Le virus circule toujours. La semaine du 20 mars, il y avait 1067 personnes positives pour 100 000 habitants dans la région (taux d'incidence).
 - Au 23 mars, ce sont 150 personnes simultanément hospitalisées en réanimation et soins intensifs pour Covid-19 dans la région.
 - Les personnes de 80 ans et plus
 - Les résidents d'EHPAD et d'unité de soin de longue durée, quel que soit leur âge
 - Les personnes immunodéprimées
- peuvent bénéficier d'un 2e rappel (soit généralement une 4e dose) contre le Covid-19, si leur dernier rappel (ou infection) date de plus de 3 mois.

France Assos Santé toujours mobilisée

France Assos Santé défend les personnes qui restent très vulnérables vis-à-vis de ce virus. « Il n'est pas question d'oublier les personnes les plus fragiles chez qui la vaccination se révèle inefficace ou insuffisante. Parmi elles, il y a les personnes 'immunodéprimées', qui sont par exemple obligées de prendre à vie des immunosuppresseurs, suite à une greffe, pour éviter un rejet du greffon, ou qui sont sous traitements lourds pour un cancer et qui voient leur système immunitaire affaibli, ou bien encore les personnes traitées pour certaines maladies auto-immunes, etc. ».

France Assos Santé appelle chacune et chacun à rester vigilant/e et à continuer de respecter les gestes barrières : <https://www.france-assos-sante.org/2022/03/23/linquietude-des-personnes-les-plus-vulnerables-face-a-la-covid-alors-que-les-restrictions-sanitaires-sont-relachees/>



Jean-Pierre Thierry, conseiller médical de France Assos Santé a par ailleurs fait le point dans une note de synthèse sur les traitements contre la maladie.

Enfin, **les jeudis de France Assos Santé continuent.** Le 5 avril prochain (un mardi, eh oui !) des experts reviendront sur la gestion comparée de l'épidémie dans diverses parties du monde (Chine, Israël, ...). Pour découvrir le programme ou vous inscrire à ce webinaire cliquez sur l'image :



#tousunispournotesanté

A l'aube d'une année électorale où les projets jaillissent de tous les bords politiques, France Assos Santé et ses associations membres font **20 propositions concrètes pour l'avenir du système de santé.**

Ces propositions émanent de milliers d'hommes et de femmes, représentants des usagers issus d'associations agréées de santé. Elles s'appuient sur des constats de terrain et un échange permanent avec les patients, les usagers de la santé, les professionnels de santé et les représentants institutionnels du système de santé.

Ces propositions sont ancrées dans les réalités quotidiennes et en phase avec les aspirations de millions de citoyens. Elles s'inscrivent dans les valeurs fondamentales qui fondent notre société : Liberté, Égalité et Fraternité en santé.

Valeurs qui unissent et engagent les citoyens pour un système de santé plus solidaire et humaniste.

Retrouvez l'ensemble des propositions de France Assos Santé et déposez les vôtres en cliquant sur l'image ci-dessus.

L'agenda de nos événements

AVRIL À JUIN 2022

Avril

Le 4
Commission du Réseau
à Arras + Visio
14h à 16h30



Le 7
Journée Inter associative
Directives anticipées
à Lille / en visio
14h à 16h30



Le 8
Café rencontre Accès aux
soins des personnes en
situation de handicap
à Amiens
14h à 16h30



Le 27
Webinaire
Mon Espace Santé
à Lille
9h30 à 11h30



Mai

Le 10
à Arras
Bureau à 10h
+
Assemblée Régionale
14h à 16h30



Le 30
Webinaire La Stratégie
nationale 2022-2025 de
prévention des infections
et de l'antibiorésistance
en visio
10h à 12h



Juin

Le 8
Bureau
+
Comité régional
à Arras
10h à 16h30

Légende

-  Événement régional
-  Événement départemental
-  Réunion statutaire
-  Inscription en ligne disponible

Calendrier des formations et groupes d'échanges fin du 1er semestre 2022

Téléchargez les bulletins en cliquant sur l'icone !

<p>19 Mai à Amiens</p>	<p>Droits des Usagers : Sanitaire / Médico-social</p> <p>De quoi va-t-on parler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux droits des usagers, leurs points communs et leurs différences dans les deux champs • Identifier les principales procédures et outils qui permettent de faire respecter les droits dans les deux champs <p>Déroulement : 1 journée</p>	
<p>13 juin Visioconférence</p>	<p>Droits des Patients en fin de vie : directives anticipées</p> <p>De quoi va-t-on parler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux droits des usagers en fin de vie • Connaître les différents textes réglementant la fin de vie <p>Déroulement : 2 temps de visioconférence sur une journée</p>	
<p>21 juin à Lille</p>	<p>RU en Commission des Usagers (CDU)</p> <p>De quoi va-t-on parler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement de l'instance : son rôle, son fonctionnement, la place de chacun de ses membres • Identifier les évolutions législatives et réglementaires <p>Déroulement : 1 journée</p>	

Pour toute question, veuillez contacter : hauts-de-france@france-assos-sante.org ; 03.66.32.18.88

Toutes nos formations sont gratuites, avec remboursement des frais de déplacement pour les associations membres.



Santé Info Droit – 01 53 62 40 30

Ligne d'information et d'orientation sur toutes les problématiques juridiques et sociales liées à l'état de santé.

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h

Mardi et jeudi : 14h-20h

www.france-assos-sante.org/sante-info-droits



66 Millions d'Impatients

www.66millionsdimpatients.org

Le site porte-parole des patients impatients, outils d'information pour mieux s'y retrouver dans le système de santé.

Nous contacter

France Assos Santé Hauts-de-France

10 rue Baptiste Monnoyer 59000 LILLE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Coordnatrice régionale

Aurélié CASSARIN-GRAND

03.66.32.18.88 / 06.25.47.08.09

acassarin-grand@france-assos-sante.org

Chargée de mission

Maureen POLLART

03.66.32.18.88 / 06.42.60.00.44

mpollart@france-assos-sante.org

Chargée de gestion administrative

Amélie LAROCHE

03.66.32.18.88

alaroche@france-assos-sante.org

Président

Pierre-Marie LEBRUN

03.66.32.18.88

hauts-de-france@france-assos-sante.org

Chargé de mission

Clément BAILLEUL

03.66.32.18.88 / 07.56.34.09.08

cbailleul@france-assos-sante.org